Communications Canada

PROGRAMS FOR CANADIAN MUSEUMS

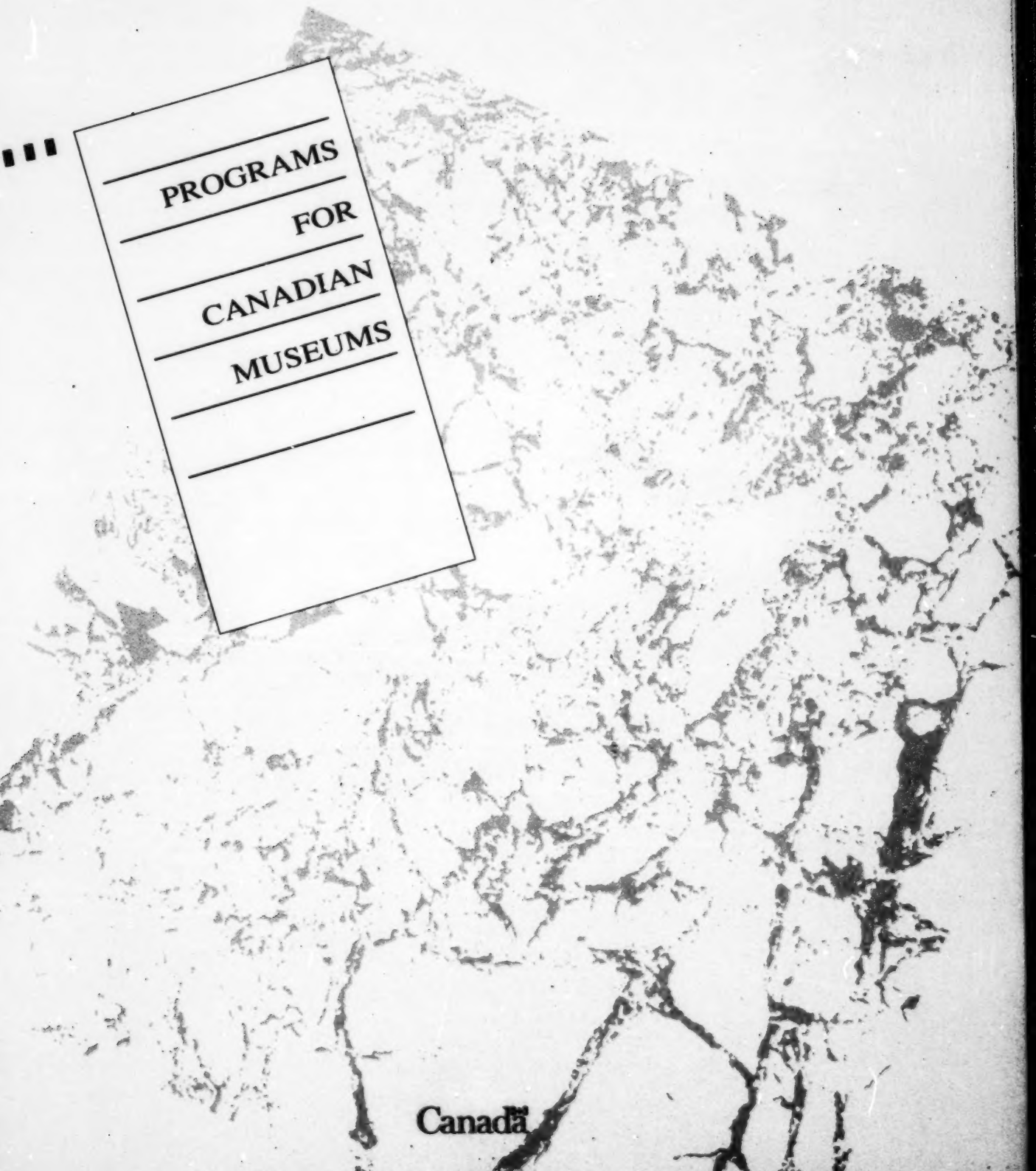

Canada

III

PROGRAMS FOR CANADIAN MUSEUMS

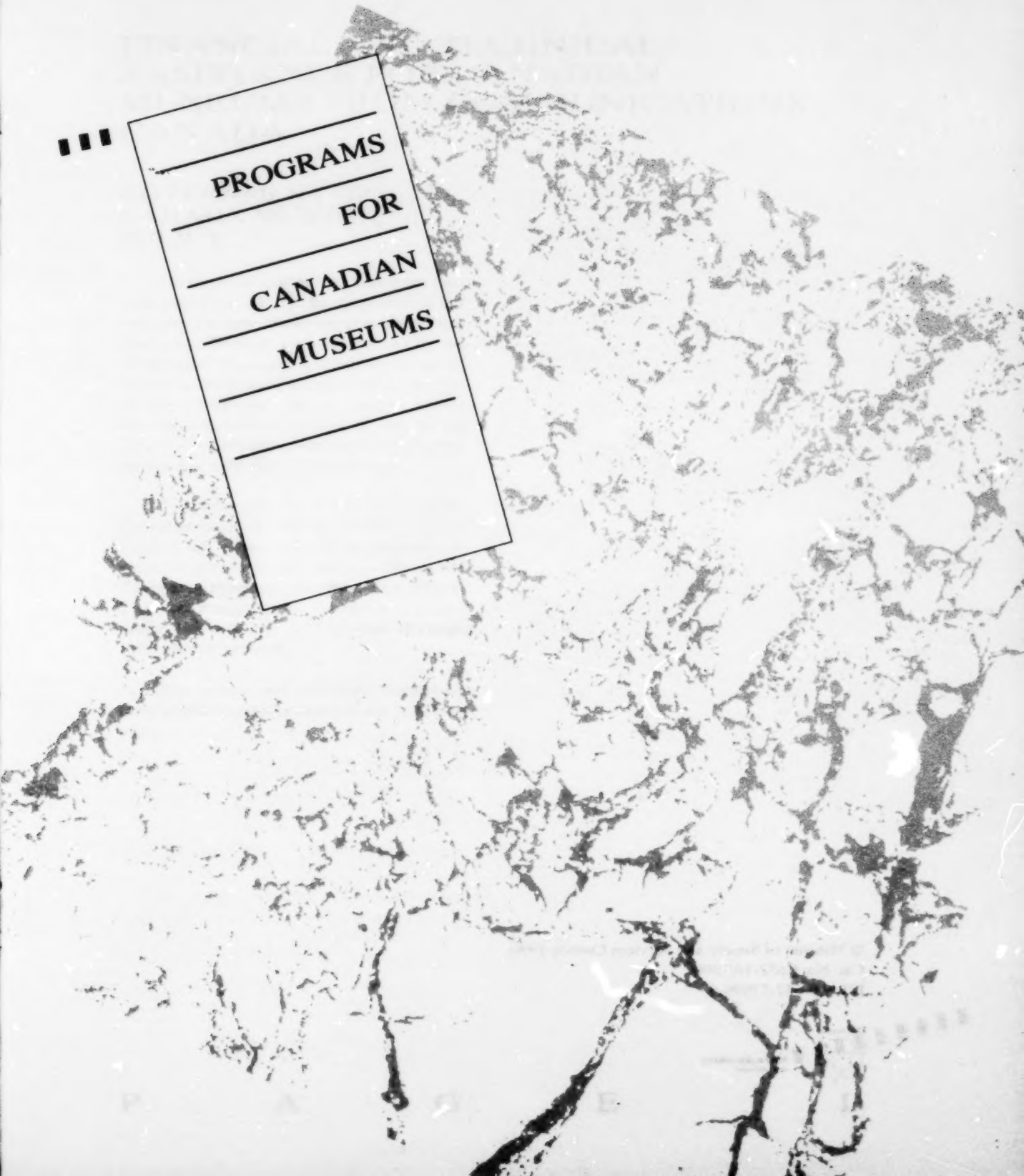

© Minister of Supply and Services Canada 1990
Cat. No. Co52-14/1990
ISBN 0-662-57899-6

91-01269/

FINANCIAL AND TECHNICAL ASSISTANCE FOR CANADIAN MUSEUMS FROM COMMUNICATIONS CANADA

GOVERNMENT OF CANADA MUSEUM POLICY

Heritage and cultural traditions are fundamental to our society. As custodians of our collective memory, museums perpetuate these traditions. Through its museum policy, the Government of Canada is committed to fostering public awareness, understanding, and enjoyment of Canada's human, natural, artistic and scientific heritage through the acquisition, preservation, research, presentation and interpretation of collections of that heritage.

The Government of Canada supports Canadian museums in their pursuit of excellence by providing technical and financial services to museums through the **Museums Assistance Program**, the **Movable Cultural Property Program**, the **Canadian Conservation Institute**, and the **Canadian Heritage Information Network**.

The services and assistance provided by these programs are described on the following pages.

The Canadian Heritage Information Network (CHIN) is a unique program of the Arts and Heritage Sector of Communications Canada.

The Network was developed to:

- establish a comprehensive inventory of Canadian museum collections;
- provide collection management services to institutions in all regions of the country; and
- offer a consulting service on new technologies.

The program's computer system began operating in 1973 and has grown continuously since. CHIN combines advanced computer technologies, sophisticated computer programs and a national telecommunications network to link museums. Today, the system contains information on 12 million objects. Over 360 museums and heritage institutions, in all regions of Canada and in more than 22 countries throughout the world, can access this inventory using microcomputers and computer terminals. The computer system was designed to accommodate all disciplines of interest to the museum community and allow its users to store, retrieve, process and exchange large amounts of information quickly and efficiently.

Drawing on the databases of participating institutions, CHIN has established two national databases: one for the humanities and one for the natural sciences. This central pool of information comes from more than 65 Canadian museums. Network users and the public can consult these databases for a variety of purposes, such as:

- performing research;
- cataloguing objects;
- preparing for loans and exchanges;
- planning in-house or travelling exhibitions; and
- locating artifacts.

To assist users of the computer system, CHIN has published data dictionaries for the humanities and the natural sciences. These dictionaries define the data fields or categories of information used to describe objects listed in the database of an institution. CHIN has revolutionized the way Canadian museums record and use information about their collections. The information system has been adopted as a management tool by museums of every size. This system has also been used to relocate entire collections during expansion operations and building renovations and to track incoming and outgoing loans.

As a leader in its field, CHIN aims to foster the development of new information-management systems for museums. In this regard, the Network is well positioned to act as an intermediary between computer manufacturers and Canadian museum institutions, while keeping pace with the short- and long-term needs of the museums it serves. Furthermore, CHIN hopes to encourage greater participation in the Network and expand the range of information it provides to the Canadian museum community.

The Network offers a variety of other services to museums and related organizations, including:

- advice on information standards and new technology;
- collection management;
- electronic mail;
- specialized training and development; and
- access to reference databases.

For more information on these services, please contact:

Danielle Boily
Chief, Museum Consulting
Canadian Heritage Information Network
365 Laurier Avenue West, 12th Floor
Ottawa, Ontario
K1A 0C8
Telephone: (613) 992-3333
Fax: (613) 952-2318

OBJECTIVES

The Museums Assistance Program provides financial and technical assistance to museums and related institutions, for museum activities that support the objectives of Canada's museum policy.

ELIGIBILITY

Applicants to the Museums Assistance Program must be non-federal, non-profit, incorporated Canadian museums which are operational year-round, provide museum services to the public and have at least one full-time professional staff member.

Depending on their nature and activities, museum-related organizations and institutions may also apply for assistance, including insurance for travelling exhibitions.

ASSESSMENT AND PRIORITIES

Applications to the Museums Assistance Program will be assessed according to the following selection criteria:

- effectiveness of the proposal in fulfilling the objectives of Canada's museum policy;
- the museological quality of the proposal;
- the ability of the applicant to successfully undertake the proposal; and
- the cost of the proposal.

Priority will be given to:

- proposals that have a national, interprovincial or international application or reference; and
- collaborative proposals involving a group of institutions.

FINANCIAL AND TECHNICAL SERVICES PROVIDED

The Museums Assistance Program provides financial assistance for the following activities:

FACILITIES DEVELOPMENT AND UPGRADING

Facility Development and Upgrading Assistance supports public access to and preservation of publicly held heritage collections in Canadian museums through the upgrading of existing museum and exhibition facilities. Eligible activities are:

- purchase and installation of environmental control and monitoring equipment, and structural improvements for environmental control;
- purchase and installation of lighting systems, and structural improvements for controlling natural light;
- purchase and installation of storage systems;
- purchase and installation of fire-protection systems and related structural improvements;
- purchase and installation of security systems and related structural improvements; and
- renovations to provide access for the handicapped to a facility.

PLANNING AND MARKETING

To encourage effective museum development and use of resources through long-term development planning, marketing and facility design. Eligible activities are:

- creation of long-range development plans;
- hiring technical specialists to assess facility design and collection preservation systems;
- production of architectural design briefs, and architectural or engineering plans and specifications;
- production of market analyses of capital development projects for use in assessing community needs and support for heritage services, as well as establishing potential capital and operating revenues;
- marketing projects of an innovative or cooperative nature that seek to expand attendance and community awareness of the institution.

TRAVELLING EXHIBITIONS

Travelling Exhibitions Assistance supports access, awareness, understanding and enjoyment by Canadians of their human, natural, artistic and scientific heritage through assistance for bilingual international, interprovincial and provincial travelling exhibitions. Applicants may apply for the following travelling exhibition assistance:

- International Travelling Exhibitions:
  - planning (up to 50%; $50,000 maximum)
  - implementation (up to 50%; $200,000 maximum)
- Interprovincial Travelling Exhibitions:
  - planning (up to 75%; $50,000 maximum)
  - implementation (up to 75%; $250,000 maximum)
- Provincial Travelling Exhibitions:
  - one exhibition (up to 25%; $50,000 maximum)
  - program of exhibitions (3 or more; up to 25%; $250,000 maximum)
- National Exhibition Centres

Travelling exhibitions of contemporary art are not eligible for support under the Museums Assistance Program, as they are supported by the Canada Council, an agency of Communications Canada.

CONSERVATION

Conservation Assistance supports the preservation of publicly held heritage collections in Canadian museums through the enhancement of existing conservation activities. Eligible activities are:

- salary support for the establishment of new permanent conservation positions for up to five years;
- temporary salary support for special, project staff for up to twelve months;
- purchase of conservation equipment.

COLLECTIONS MANAGEMENT

Collections Management Assistance supports Canadian museums in managing their collections through documentation and automation and by ensuring that data is compatible with other Canadian collections through the use of Canadian Heritage Information Network standards. Financial assistance is available for:

- salary support for the establishment of new permanent positions for up to five years;
- temporary salary support for special, project staff for up to twelve months.

PROFESSIONAL DEVELOPMENT

Professional Development Assistance encourages professionalism in all areas of museum work by assisting with projects in museum studies research, professional standards, instructional methods, training and its evaluation. Financial assistance is available for such activities as:

- mid-career seminars or professional internships;
- special training projects;
- applied research in museum studies; and
- institutional staff development plans.

ABORIGINAL MUSEUM DEVELOPMENT

Aboriginal Museum Development Assistance encourages aboriginal people to preserve collections that reflect their cultural heritage. It also encourages greater involvement by aboriginal people in Canadian museums and in the preservation of their heritage.

PRIORITY INITIATIVES

Assistance for priority initiatives supports the development of excellence in museum activities through assistance for projects considered a priority in achieving the objectives of Canada's museum policy.

Technical and Advisory Services are provided in the following areas:

- Exhibit Transportation Service
  - a specialized transportation service to facilitate the movement, across Canada, of museum exhibitions and individual museum objects requiring special handling. It operates on a fee-for-service basis;
  - provides technical advice on exhibition transportation.
- Insurance for travelling exhibitions
  - encourages and facilitates the production and circulation of exhibitions through the provision of insurance.
- Facilities Advisory Service
  - environmental-control advice related to building design;
  - fire-protection and security advice;
  - advice on planning for museum development;
  - advice relating to market development.

APPLICATION PROCEDURES

The Museums Assistance Program encourages the development of institutional plans and long-range planning to strengthen specific areas of museums activities. The program will consider requests for one-year projects or multi-year projects.

Canadian museums may submit requests for financial assistance through competitions held twice a year, on March 15 and October 15. Two copies of each request must be submitted to the Regional Office of Communications Canada. Requests are reviewed by the regional museum consultants, headquarters program staff and other museum professionals. The Minister of Communications makes the final decision on the awarding of grants.

Advice and services may be requested at any time. Requests for technical services should be made in writing and should outline the nature of and need for the technical service requested.

To obtain application forms and detailed information on the Museums Assistance Program and the financial and technical assistance available to museums, contact the Regional Offices of Communications Canada.

BRITISH COLUMBIA AND YUKON REGION
Museum Consultant,
Communications and Culture
Communications Canada
1760-800 Burrard Street
Vancouver, British Columbia V6Z 2J7
TEL: (604)666-5424 FAX: (604)666-5471

CENTRAL REGION
Museum Consultant, Cultural Affairs
Communications Canada
200-286 Broadway
Winnipeg, Manitoba R3C 3Y9
TEL: (204)983-5676 FAX: (204)983-3182

ONTARIO REGION
Museum Consultant
Cultural Affairs and Broadcasting
Communications Canada
55 St. Clair Avenue East, 9th Floor
Toronto, Ontario M4T 1M2
TEL: (416)973-6274 FAX: (416)973-6176

QUEBEC REGION
Conseiller muséal
Direction générale du développement régional
Communications Canada
715, rue Peel, Suite 206
Montréal (Québec) H3C 4S2
TEL: (514)283-2307 FAX: (514)283-5157

ATLANTIC REGION
Museum Consultant, Cultural Affairs
Communications Canada
Terminal Bldg., 7th floor
1222 Main Street, P.O. Box 5090
Moncton, New Brunswick E1C 8R2
TEL: (506)851-2302 FAX: (506)851-6502

More information on the **Museums Assistance Program** may also be obtained from:

Acting Director General, **Museums and Heritage Policy and Programs**:
Ronal Bourgeois

Acting Director, **Museum Programs**:
Susan E. Murdock

Acting Director, **Museum Services**:
Brian Laurie-Beaumont

Communications Canada
300 Slater Street
Ottawa, Ontario K1A 0C8
TEL: (613)991-1690 FAX: (613)952-6894

THE CULTURAL PROPERTY EXPORT AND IMPORT ACT

In order to better ensure the preservation in Canada of significant examples of our cultural, historic and scientific heritage, the Government of Canada enacted legislation to prevent the uncontrolled export of such cultural property.

The *Cultural Property Export and Import Act* (the *Act*) came into force on September 6, 1977. It regulates the import and export of cultural property and provides special tax incentives to encourage Canadians to donate or sell important objects to public institutions in Canada.

The *Act* contains the following features:

Export Control

The export of cultural property is regulated by reference to the *Canadian Cultural Property Export Control List*, which establishes categories of objects, and age and value limits. The departure from Canada of an object falling within the *Control List* can be postponed if, as the result of an appeal by a person who has had an export permit refused, the Canadian Cultural Property Export Review Board judges that a reasonable delay period should be created. This enables interested public authorities and custodial institutions in Canada to purchase it at a fair market price. If the object is not purchased within the delay period, an export permit is granted. The export control system is administered by Canada Customs, acting on the advice of locally designated expert examiners.

Tax Incentives

The *Income Tax Act* provides for exemptions from the payment of capital gains tax for certified cultural property disposed of to designated institutions or public authorities in Canada (i.e., institutions found to meet professional standards). Certified cultural property

that has been donated or sold to designated institutions and public authorities is also eligible for a tax credit on the same basis as gifts to the Crown, i.e., for up to 100 percent of net income. The Canadian Cultural Property Export Review Board is responsible for certifying cultural property for income tax purposes.

Grants and Loans

Funds are available to assist Canadian institutions in purchasing national treasures threatened by export, and for which the Canadian Cultural Property Export Review Board has created a delay period. These funds are also used to repatriate cultural property related to the Canadian heritage which is offered for sale on the international market.

International Cooperation

The *Act* contains provisions prohibiting the import into Canada of cultural property illegally exported from other countries. In 1978, Canada became a signatory to the 1970 UNESCO *Convention on the Means of Prohibiting and Preventing the Illicit Import, Export and Transfer of Ownership of Cultural Property*. This Convention, which deals with measures to prevent the illicit import, export and transfer of cultural objects, places the onus on each country to develop its own measures to protect and preserve its cultural heritage. Canada's *Cultural Property Export and Import Act* includes procedures for the recovery and return of foreign cultural property that has been illegally exported from its country of origin.

For application forms and additional information contact:

David A. Walden
Movable Cultural Property Program
Communications Canada
300 Slater Street
Ottawa, Ontario
K1A 0C8
Telephone: (613) 990-4161
Fax: (613) 952-1231

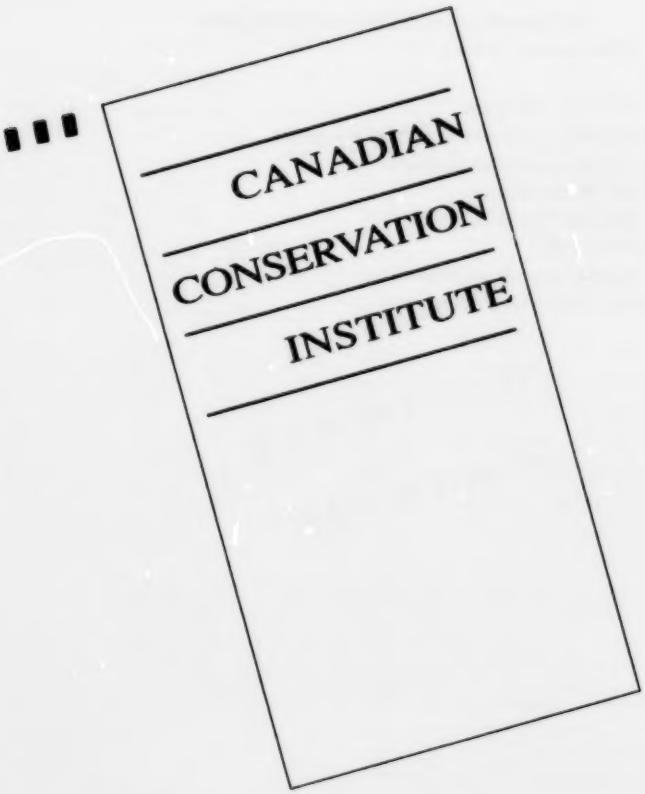

Since 1972, the Canadian Conservation Institute (CCI) has worked to preserve and protect Canada's cultural heritage. This commitment continues today as the Institute advances conservation treatment and conservation science and technology in Canada.

MANDATE

Heritage conservation is at the heart of all CCI activities, including:

- conservation treatments for public museums and cultural institutions;
- research into materials that make up artifacts and development of methods for conserving them;
- provision of technical and professional services; and dissemination of information.

During nearly two decades of achievement, CCI, part of the Arts and Heritage Sector of Communications Canada, has earned wide acclaim from the museum community, in Canada and abroad, for its research and support to museums, art galleries and related institutions.

When providing services and technical support, CCI works closely with museums and art galleries, taking into account the capabilities and needs of individual institutions. Today, CCI shares its expertise in an environment where expanded collections and a better understanding of conservation have increased the demand for its services. For this reason, the federal government is committed to improving and increasing services that help conserve and protect public collections throughout Canada.

RECENT ACHIEVEMENTS

Many CCI achievements and initiatives that have benefitted Canadian institutions extend beyond the country's borders and have made CCI a world leader in its field.

CCI is a co-founder of CIN (the Conservation Information Network), an international computer network that offers quick access to information on conservation research and practices. CIN is a joint project of several participants, including the Canadian Heritage Information Network and the U.S.-based Getty Conservation Institute.

To provide conservation experts with the opportunity to pool knowledge and exchange ideas, CCI sponsors major symposia and conferences on a variety of topics. The Institute organized "Symposium '88: The Conservation of Historic and Artistic Works on Paper," which attracted approximately 300 participants from leading international institutions. Another symposium, scheduled for 1991, will deal with the deterioration and preservation of modern materials.

CCI's conservation efforts over the past few years have included the conservation of Lucy Maud Montgomery's wedding dress (author of Anne of Green Gables), the Carillon flag, Basque artifacts from Labrador, a Boulle clock and paintings by major Canadian artists, including Légaré, Riopelle and Plamondon.

Among its initiatives in response to the deterioration of major monuments, CCI has coordinated the restoration of statues on Parliament Hill in Ottawa and compiled an inventory of totem poles in the Skeena River Valley of British Columbia.

The recent discovery of the remains of subtropical forests, approximately 40 million years old, in Canada's High Arctic prompted CCI specialists to carry out field work at the site on Axel Heiberg Island and study the exceptionally well-preserved specimens. As the fossilized leaves, branches and cones disintegrate once exposed, Institute researchers developed techniques for preserving excavated materials.

CONSERVATION SERVICES

Twenty-five conservators provide consultation, examination and treatment services. These specialists conserve a range of heritage and art objects, including manuscripts, sculptures, books, furniture, clothing, paintings and textiles.

CONSERVATION RESEARCH

Twenty-seven conservation scientists at CCI investigate the myriad of conservation problems that plague museums and researchers.

The Environment and Deterioration Research lab studies environmental factors that endanger objects and develops techniques to counter these threats. A major project is the study of adhesives used by conservators.

The Conservation Processes Research lab carries out research leading to the development of treatment methods for conservation. Among many projects, research into the treatment of acidic paper, which is a significant problem in archives and libraries, is an area where CCI is making a contribution.

The Analytical Research lab designs, develops and carries out procedures for analyzing materials that compose artifacts and works of art. Its services are widely used by the museum community in Canada, and its work in the authentication of artifacts and works of art is in the forefront of the field.

24-HOUR EMERGENCY SERVICE

Fires, floods or other disasters that can damage or destroy cultural property demand immediate attention. To meet this need, CCI coordinates an emergency service for museums and heritage institutions. In addition to placing staff at the disposal of the institutions affected, CCI maintains a list of conservators ready to respond at any time to ensure that rescue work begins promptly.

CANADIAN CONSERVATION INSTITUTE LIBRARY

The Institute is the repository of the oldest and one of the most complete collections of museological literature in Canada. As well, its collection of works on conservation and restoration is considered the most comprehensive in Canada. In all, the library's 8,500 books, 13,000 volumes of periodicals and 10,000 offprints make up an outstanding collection, available to the entire museum community. Equipped with the latest computer technology, the library is an important resource for sharing and disseminating information.

CCI PUBLICATIONS

CCI publishes many scientific and technical papers for museum workers and conservators. Its technical bulletins deal in depth with specialized topics, while a series of CCI Notes provides information on preventive measures to improve the condition of museum collections. CCI also publishes a twice-yearly newsletter, distributed world-wide, describing its conservation and research activities.

TRAINING PROGRAMS

CCI offers professional development programs, such as conservation fellowships, which enable conservators and conservation scientists to improve their practical skills and abilities, thus furthering conservation knowledge and practices in Canada. In addition, CCI provides internships for students in conservation programs, and for experienced conservators and conservation scientists. CCI also operates a program of seminars and workshops for museum workers to provide them with skills to enhance their collections management.

THE CONSERVATION CHALLENGE

In meeting the relentless challenge of preserving and protecting our heritage, CCI continually explores new ways of advancing conservation science. In doing so, CCI's scientists and conservators strive to ensure that the museum pieces of yesterday and today remain part of the legacy of our civilization for generations to come.

For more information, contact:

Canadian Conservation Institute
Communications Canada
1030 Innes Road
Ottawa, Ontario
K1A 0C8
TEL: (613) 998-3721 FAX: (613) 998-4721

Communications Canada

PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUSÉES CANADIENS

Canada

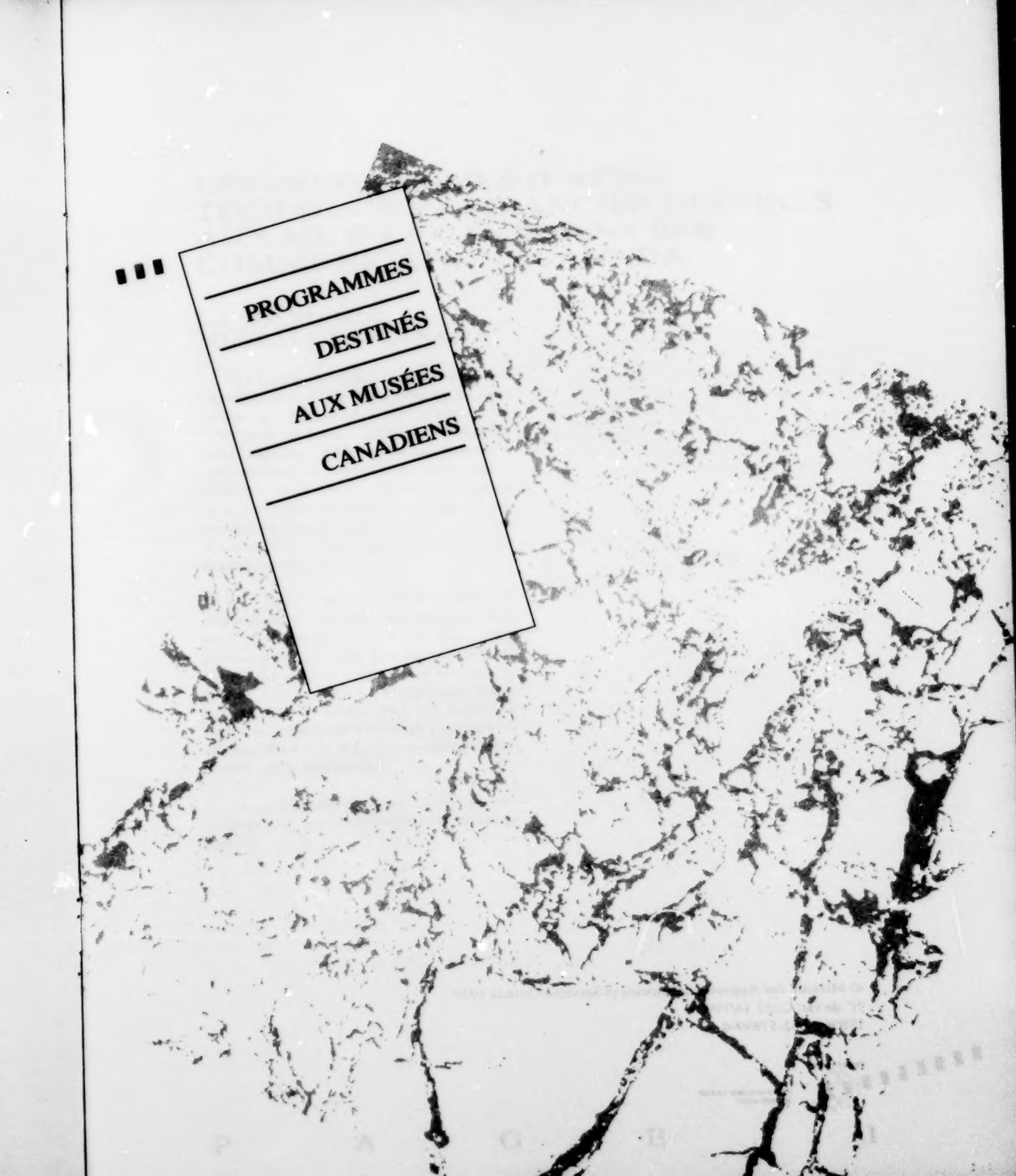
PROGRAMMES
DESTINÉS
AUX MUSÉES
CANADIENS

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990
N° de cat. Co52-14/1990
ISBN 0-662-57899-6

Imprimé sur du papier contenant des résidus recyclés

LES PROGRAMMES D'APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER DESTINÉS AUX MUSÉES CANADIENS PAR COMMUNICATIONS CANADA

LA POLITIQUE MUSÉALE DU CANADA

Le patrimoine et les traditions culturelles constituent des valeurs fondamentales de notre société. Ce patrimoine et ces traditions survivent dans les musées, gardiens de notre mémoire collective. Par sa politique muséale, le gouvernement du Canada entend faire mieux connaître, comprendre et apprécier le patrimoine ethnoculturel, naturel, artistique et scientifique du Canada en favorisant l'acquisition, la sauvegarde, l'étude, la présentation et l'interprétation de ce patrimoine.

Le gouvernement du Canada veut encourager les musées canadiens dans leur poursuite de l'excellence. C'est dans cette perspective qu'il met à la disposition des musées des services techniques et un appui financier dans le cadre du **Programme d'aide aux musées**, du **Programme des biens culturels mobiliers**, de **l'Institut canadien de conservation** et du **Réseau canadien d'information sur le patrimoine**.

Les services et l'appui offerts au titre de chacun de ces programmes sont décrits en annexe.

LE RÉSEAU CANADIEN D'INFORMATION SUR LE PATRIMOINE

Le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) est un programme unique en son genre, qui relève de la Direction des musées et du patrimoine du ministère des Communications.

Le réseau a été conçu pour :

- constituer un inventaire exhaustif des collections muséales;
- dispenser des services de gestion des collections auprès des établissements de toutes les régions du pays;
- offrir des services consultatifs sur les nouvelles technologies.

Dès 1973, le premier système informatisé entrait en fonction et il n'a cessé de se développer depuis. Le RCIP allie une technologie informatique de pointe et un réseau national de télécommunications reliant les musées les uns aux autres. Aujourd'hui, le système informatique contient des informations sur douze millions d'objets. Plus de 360 établissements muséaux répartis dans toutes les régions du Canada et dans 22 pays peuvent y accéder à l'aide de micro-ordinateurs et de terminaux. Le système a été spécialement créé pour traiter l'information de toutes les disciplines intéressant la communauté muséale. Il permet aux professionnels des musées de stocker, d'extraire et d'échanger avec efficacité de grandes quantités d'information.

À partir des bases de données des établissements participant au Réseau, le RCIP a constitué deux bases de données nationales, l'une en sciences humaines et l'autre en sciences naturelles. Cette somme de renseignements provient des données de plus de 65 musées canadiens. Les utilisateurs du Réseau ainsi que le public en général peuvent consulter ces bases de données à diverses fins :

- effectuer des recherches;
- faciliter le catalogage d'objets;
- préparer des prêts et des échanges;
- planifier les expositions internes ou itinérantes;
- localiser des objets, etc.

Pour venir en aide aux utilisateurs du système, le RCIP a élaboré des dictionnaires de données en sciences humaines et en sciences naturelles. Ces dictionnaires définissent toutes les zones de données, c'est-à-dire les catégories d'information figurant dans les bases de données des établissements. Le RCIP a révolutionné les méthodes grâce auxquelles les musées du Canada enregistrent et utilisent leurs données. Le système informatique du réseau a été adopté par des musées de toutes tailles qui s'en servent comme instrument de gestion. On a recours au système aussi bien pour le déménagement complet d'une collection que pour réaliser un projet d'expansion, veiller à la rénovation des édifices et des salles d'exposition ou encore suivre l'itinéraire des objets prêtés.

En tant que chef de file, le RCIP entend favoriser le développement de nouveaux systèmes de gestion de l'information pour les musées. Il pourrait même être appelé à jouer un rôle d'intermédiaire entre les fabricants de systèmes informatiques et les établissements muséaux du Canada, tout en demeurant à l'affût des besoins à court et à long terme des musées qu'il dessert. De plus, il espère promouvoir une participation accrue au réseau tout en élargissant le genre d'information qu'on pourra mettre à la disposition de la communauté muséale canadienne.

Le réseau dispense en outre plusieurs services qui profitent aux institutions muséales :

- services consultatifs sur les nouvelles technologies et sur la normalisation de l'information;
- gestion des collections;
- courrier électronique;
- formation spécialisée et perfectionnement;
- bases de données nationales et de référence

Pour plus de renseignements sur ces services, veuillez vous adresser à :

Danielle Boily
Chef, Consultation auprès des musées
Réseau canadien d'information sur le patrimoine
365, avenue Laurier ouest, 12^{e} étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0C8
Téléphone: (613) 992-3333
Télécopieur: (613) 952-2318

LE PROGRAMME D'AIDE AUX MUSÉES

LES OBJECTIFS

Le Programme d'aide aux musées a pour objet d'offrir une aide financière et technique aux musées, ainsi qu'aux établissements et organismes connexes, pour des activités muséales visant la réalisation des objectifs de la Politique muséale canadienne.

L'ADMISSIBILITÉ

Les établissements qui présentent une demande d'aide financière et technique dans le cadre du Programme d'aide aux musées doivent être des musées canadiens non fédéraux, constitués en sociétés sans but lucratif. En plus d'être opérationnels toute l'année, ils doivent offrir des services muséaux au public et compter parmi leur personnel, au moins un spécialiste à plein temps.

Selon leur vocation et leurs activités, les organismes et établissements connexes peuvent également présenter des demandes d'appui et obtenir une garantie d'assurance pour les expositions.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION ET PRIORITÉS

Les demandes d'aide financière et technique adressées au Programme d'aide aux musées sont évaluées en fonction des critères de sélection suivants :

- la mesure dans laquelle la proposition contribue à la réalisation des objectifs de la politique canadienne des musées;
- la valeur muséologique de la proposition;
- la capacité du demandeur de réaliser la proposition;
- la coût de la proposition.

La priorité sera accordée aux:

- propositions qui ont une portée ou un intérêt national, interprovincial ou international;
- propositions collectives intéressant un groupe d'établissements.

L'APPUI FINANCIER ET TECHNIQUE OFFERT AUX MUSÉES

Le Programme d'aide aux musées fournit une aide financière pour les activités suivantes :

L'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS ET DÉVELOPPEMENT

L'objectif visé est de contribuer à assurer l'accessibilité et la sauvegarde d'importantes collections publiques du patrimoine dans les musées canadiens par l'amélioration des installations muséales. Une aide financière est donc accordée aux fins suivantes :

- l'achat et l'installation d'appareils de régulation et de contrôle des conditions ambiantes et l'amélioration structurelle axée sur la régulation des conditions ambiantes;
- l'achat et l'installation de systèmes d'éclairage et l'amélioration structurelle pour limiter la lumière naturelle admise;
- l'achat et l'installation de systèmes pour les réserves;
- l'achat et l'installation de systèmes de sécurité et l'amélioration structurelle connexe;
- l'achat et l'installation de systèmes de protection-incendie et l'amélioration structurelle connexe;
- les rénovations afin de faciliter l'accès des personnes handicapées à l'établissement.

LA PLANIFICATION ET LE MARKETING

Encouragent le développement des musées et une utilisation optimale des ressources disponibles par le biais d'une planification du développement à long terme, d'un marketing et d'une conception d'installations. Une aide financière est donc accordée aux fins suivantes :

- élaboration de plans de développement à long terme;
- embauche de techniciens spécialisés pour évaluer la conception des installations et les équipements destinés à sauvegarder les collections;

- production de résumés de projets architecturaux ainsi que de devis et de plans d'architecture ou d'ingénierie;
- production d'analyses de marché ayant trait à des projets d'investissement en vue de déterminer les besoins de la collection en matière de conservation de patrimoine, ainsi que les recettes en capital et les recettes d'exploitation qui pourraient être générées;
- projets de marketing innovateurs ou concertés ayant pour but d'amener la collectivité à mieux connaître l'établissement et à le fréquenter davantage.

LES EXPOSITIONS ITINÉRANTES

Une aide financière est accordée pour les expositions canadiennes provinciales, interprovinciales et internationales bilingues afin que les Canadiens aient plus facilement accès à leur patrimoine ethnoculturel, naturel, artistique et scientifique et puissent mieux le connaître, le comprendre et l'apprécier.

Une aide financière est donc versée aux fins suivantes :

- expositions itinérantes internationales:
  - planification (jusqu'à 50%; 50 000 $ au maximum)
  - réalisation (jusqu'à 50%; 200 000 $ au maximum)
- expositions itinérantes interprovinciales:
  - planification (jusqu'à 75%; 50 000 $ au maximum)
  - réalisation (jusqu'à 75%; 250 000 $ au maximum)
- expositions itinérantes provinciales:
  - une exposition (jusqu'à 25%; 50 000 $ au maximum)
  - programme d'expositions (trois ou plus; jusqu'à 25%; 250 000 $ au maximum)
- Centres nationaux d'exposition.

Les expositions itinérantes d'art contemporain ne sont pas financées par le PAM du fait qu'elles sont déjà subventionnées par le Conseil des arts du Canada.

LA CONSERVATION

Contribue à assurer la sauvegarde des collections publiques du patrimoine dans les musées canadiens par l'accroissement des activités de conservation existantes. Une aide financière est donc accordée aux fins suivantes :

- défrayer une partie des salaires versés aux titulaires de nouveaux postes permanents pour une période maximale de cinq ans;
- défrayer pour une période maximale de douze mois une partie des salaires versés à certains employés chargés de projets spéciaux;
- acheter des équipements de conservation.

LA GESTION DES COLLECTIONS

Aide les musées canadiens à gérer leurs collections par le biais de la documentation et de l'automatisation, et à faire concorder leurs données avec celles d'autres collections canadiennes par l'application des normes du RCIP. Une aide financière est donc accordée aux fins suivantes :

- défrayer une partie des salaires versés aux titulaires de nouveaux postes permanents pour une période maximale de cinq ans;
- défrayer pour une période maximale de douze mois une partie des salaires de certains employés chargés de projets spéciaux.

LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Encourage le professionnalisme dans toutes les sphères d'activité des musées par un appui à des projets concernant la recherche en muséologie, l'amélioration des normes professionnelles, les méthodes pédagogiques, la formation et l'évaluation de ces projets. Une aide financière est donc accordée aux fins suivantes:

- séminaires en cours de carrière ou stages professionnels;
- projets spéciaux de formation;
- recherche appliquée en muséologie;
- plans de perfectionnement du personnel d'un établissement.

LE DÉVELOPPEMENT DES MUSÉES AUTOCHTONES

Aide les autochtones à sauvegarder et à conserver dans leurs collectivités, les objets et collections de leur patrimoine culturel et les amener à jouer un rôle plus important dans les musées et la conservation du patrimoine.

LES ACTIVITÉS PRIORITAIRES

Encouragent les musées dans leur quête de l'excellence en leur accordant une aide pour des initiatives et des projets spéciaux jugés prioritaires pour la réalisation des objectifs de la politique fédérale des musées.

Des services consultatifs et spécialisés sont offerts dans les domaines suivants:

- service de transport d'expositions (STE)
  - des services de transport d'expositions et d'objets sont offerts aux musées et aux établissements connexes contre remboursement des frais;
  - des conseils techniques sont également fournis en ce qui a trait au transport des expositions;
- assurance pour les expositions itinérantes
  - une couverture d'assurance est offerte aux établissements admissibles désirant que leurs expositions fassent l'objet de tournées;
- conception des installations
  - la conception des édifices en fonction de la régulation des conditions ambiantes;
  - la protection-incendie et la sécurité;
  - la planification du développement des musées;
  - le développement des marchés.

LA PRÉSENTATION DES DEMANDES

Le Programme d'aide aux musées encourage l'élaboration de plans institutionnels et la planification à long terme en vue de consolider certaines sphères d'activité des musées. Seront prises en considération les demandes visant des propositions ou des projets spécifiques qui s'échelonnent sur un an ou plus.

Les musées canadiens peuvent présenter des demandes d'aide financière par le biais de concours qui ont lieu deux fois par année, soit le 15 mars et le 15 octobre. Les demandes doivent être présentées aux bureaux régionaux

en deux copies. Elles sont ensuite étudiées par les conseillers muséaux régionaux, le personnel du Programme et divers autres spécialistes du domaine muséal. C'est le ministre des Communications qui prend la décision finale d'accorder ou non une aide financière dans le cadre du Programme.

On peut demander des conseils et des services en tout temps. Les demandes de services techniques doivent être présentées par écrit au Programme. Les demandeurs sont tenus de préciser la raison d'être et la nature des services techniques demandés.

Pour obtenir des formulaires de demande ou de plus amples détails sur l'appui financier et technique disponible au titre du Programme d'aide aux musées, il suffit de s'adresser aux bureaux régionaux du ministère des Communications.

RÉGION DU QUÉBEC

Directeur, Musées et patrimoine
Direction générale du développement régional
Communications Canada
715, rue Peel
Suite 206
Montréal (Québec)
H3C 4S2
Téléphone: (514) 283-2307
Téiécopieur: (514) 283-5157

RÉGION DE L'ONTARIO

Expert-conseil auprès des musées
Communications et culture
Communications Canada
55, avenue St. Clair est
9e étage
Toronto (Ontario)
M4T 1M2
Téléphone: (416) 973-6274
Télécopieur: (416) 973-6176

RÉGION DU CENTRE

Expert-conseil auprès des musées
Communications et culture
Communications Canada
200 - 386 Broadway
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3Y9
Téléphone: (204) 983-5676
Télécopieur: (204) 983-3182

RÉGION DU PACIFIQUE

Expert-conseil auprès des musées
Communications et culture
Communications Canada
1700 - 800 Burrard
Vancouver (C.-B.)
V6Z 2J7
Téléphone: (604) 666-5424
Télécopieur: (604) 666-5471

RÉGION DE L'ATLANTIQUE

Expert-conseil auprès des musées
Communications et culture
Communications Canada
Immeuble Terminal Plaza, 7e étage
C.P. 5090
1222, rue Main
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 8R2
Téléphone: (506) 857-2302
Télécopieur: (506) 857-6502

Pour de plus amples renseignements sur le **Programme d'aide aux musées**, les intéressés peuvent également communiquer avec :

Directeur général par intérim, **Politique et Programmes des musées et patrimoine**:
Ronal Bourgeois

Directeur par intérim, **Programmes muséaux**:
Susan E. Murdock

Directeur par intérim, **Services muséaux**:
Brian Laurie-Beaumont

Communications Canada
300, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0C8
Téléphone: (613) 991-1690
Télécopieur: (613) 952-6894

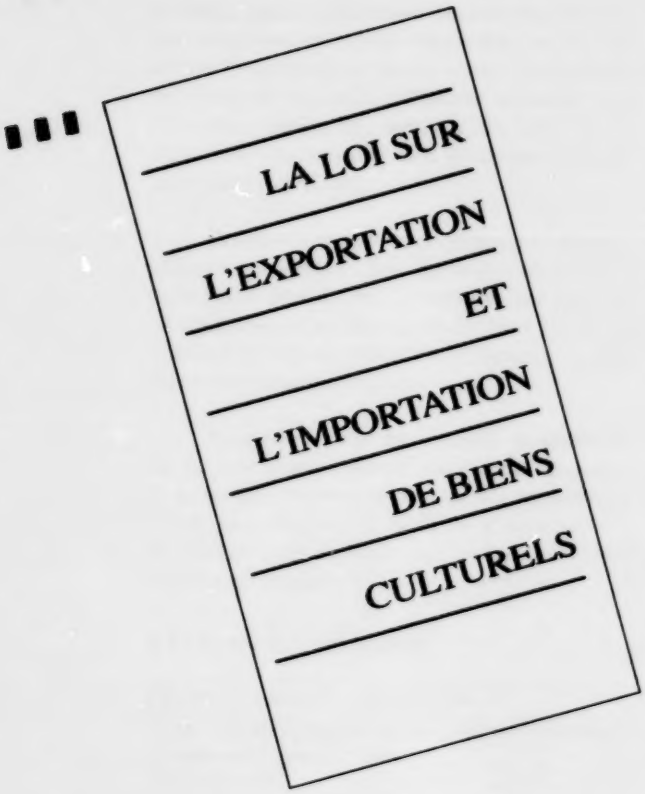

PROGRAMME DES BIENS CULTURELS MOBILIERS

Afin de mieux assurer la conservation au Canada d'exemples importants de notre patrimoine culturel, historique et scientifique, le gouvernement du Canada a légiféré pour interdire l'exportation incontrôlée de ces biens culturels.

La *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* (la Loi), entrée en vigueur le 6 septembre 1977, réglemente l'importation et l'exportation des biens culturels et, par des incitations spéciales d'ordre fiscal, encourage les Canadiens à donner ou à vendre des objets importants à des établissements publics au Canada.

La Loi renferme les dispositions suivantes:

Réglementation des exportations

L'exportation de biens culturels est régie par la *Nomenclature des biens culturels canadiens à exportation contrôlée*, qui établit des catégories d'objets importants, ainsi que des normes d'âge et de valeur. Ainsi, la sortie du Canada d'un objet compris dans la Nomenclature peut être retardée si la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, saisie par une personne qui s'est vu refuser une licence d'exportation, décide qu'il convient d'imposer un délai raisonnable pour donner aux administrations publiques et aux établissements de garde canadiens intéressés la chance d'acheter cet objet à sa juste valeur marchande. Si l'objet n'a pas été acheté dans ce délai, la licence d'exporta-

tion est accordée. Le système de contrôle est administré par les Douanes canadiennes, qui agissent sur l'avis des experts-vérificateurs désignés localement.

Mesures incitatives d'ordre fiscal

La *Loi de l'impôt sur le revenu* prévoit des exemptions du paiement de l'impôt sur les gains en capital pour les biens culturels faisant l'objet d'une attestation qui ont été aliénés au profit d'un établissement ou d'une administration publique "désigné" au Canada (c.-à-d. un établissement qui satisfait aux normes professionnelles). Les dons ou ventes de biens culturels faisant l'objet d'une attestation à des établissements et à des administrations publiques désignés donnent également droit au même crédit d'impôt que s'il s'agissait de dons à la Couronne, c.-à-d. jusqu'à concurrence de 100 p. 100 de revenu net. C'est à la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels qu'incombe la responsabilité d'attester les biens culturels aux fins de l'impôt sur le revenu.

Subventions et prêts

Il y a des crédits pour permettre d'aider les établissements canadiens à acheter des trésors nationaux menacés d'exportation et pour lesquels la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels a imposé un délai. Ces crédits permettent également de rapatrier les biens culturels faisant partie du patrimoine national et mis en vente sur le marché international.

Collaboration internationale

La Loi interdit l'importation au Canada de biens culturels illégalement exportés d'autres pays. En 1978, le Canada devenait signataire de la *Convention de l'UNESCO concernant des mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels*. Cette Convention, qui traite des mesures destinées à prévenir l'importation, l'exportation et le transfert illicites d'objets culturels, oblige chaque pays à se donner des mesures de protection et de conservation de son patrimoine culturel. La *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* du Canada prévoit des procédures pour la récupération et le retour des biens culturels étrangers qui ont été illégalement exportés de leur pays d'origine.

Pour obtenir des formulaires et de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :

David A. Walden
Programme des biens culturels mobiliers
Communications Canada
300, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0C8
Téléphone (613) 990-4161
Télécopieur (613) 952-1231

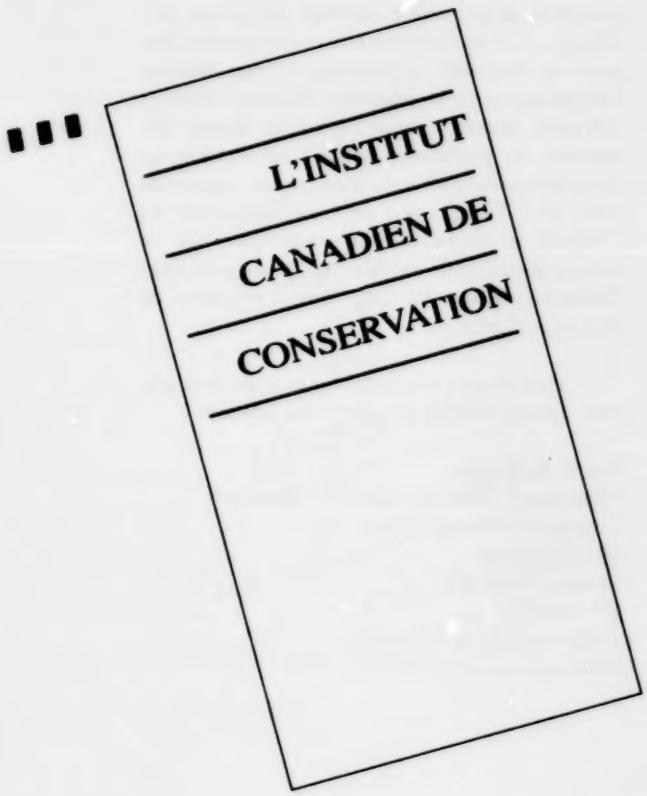

Depuis 1972, l'Institut canadien de conservation (ICC) sauvegarde et préserve le patrimoine culturel du Canada. Aujourd'hui, cet engagement se poursuit alors que l'Institut contribue à l'avancement des sciences et des technologies de la conservation au Canada.

LE MANDAT DE L'INSTITUT

La conservation du patrimoine est au coeur de toutes les activités de l'ICC, parmi lesquelles figurent :

- les travaux de conservation au bénéfice des musées et des établissements publics culturels;
- la recherche sur les matériaux qui composent les objets et sur les méthodes pour conserver ces derniers;
- la prestation de services spécialisés, d'ordre technique ou professionnel;
- la diffusion de l'information.

Depuis sa fondation, il y a près de vingt ans, l'ICC, qui relève du Secteur des arts et du patrimoine du ministère des Communications, s'est acquis le respect de la communauté muséale, tant au Canada qu'à l'étranger, notamment pour la qualité de ses travaux de recherches et pour le soutien qu'il apporte aux musées, aux galeries d'art et aux établissements connexes.

Lorsqu'il offre ses services et son appui technique, l'ICC travaille étroitement avec les musées et les galeries d'art et tient compte des capacités et des besoins de chaque établissement. De nos jours, l'enrichissement des collections ainsi qu'une meilleure compréhension des impératifs de la conservation engendrent une demande accrue de services de la part de

l'ICC. C'est pourquoi le gouvernement fédéral s'est donné pour mission d'améliorer et de multiplier les services de conservation et de sauvegarde des collections publiques partout au Canada.

QUELQUES RÉALISATIONS RÉCENTES

Parmi les réalisations et initiatives de l'ICC qui ont profité aux établissements canadiens, un grand nombre d'entre elles ont débordé les frontières du pays et ont fait de l'ICC un chef de file mondial dans son domaine.

L'ICC est l'un des organismes fondateurs du Réseau canadien d'information sur la conservation (RIC), réseau international informatisé qui offre la possibilité d'accéder rapidement à une large gamme d'informations sur les recherches et pratiques en matière de conservation. Le RIC est un projet conjoint auquel participent plusieurs organismes et établissements, notamment le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) et le Getty Conservation Institute, qui est situé aux États-Unis.

Afin d'offrir l'occasion aux spécialistes des diverses disciplines liées à la conservation de mettre leurs connaissances en commun et d'échanger des idées, l'ICC parraine d'importants symposiums et conférences traitant de thèmes variés. Par exemple, l'ICC a organisé « Symposium 88 : conservation des oeuvres historiques et artistiques sur papier », événement qui a attiré quelque trois cents participants délégués par les principaux établissements mondiaux. Un autre symposium sera tenu en 1991 et traitera de la dégradation et de la préservation des matériaux modernes.

Au cours des dernières années, l'ICC s'est notamment chargé de restaurer la robe de mariée de Lucy Maud Montgomery (auteure de Anne : La maison aux pignons verts), le drapeau de Carillon du Québec, des pièces archéologiques du site basque à Red Bay (Labrador), un horloge Boulle et des tableaux de grands artistes canadiens, tels que Légaré, Riopelle et Plamondon.

Soucieux également de la détérioration progressive des monuments importants, l'ICC a coordonné la restauration des statues de la Colline parlementaire à Ottawa et effectué le recensement des totems de la vallée de la rivière Skeena, en Colombie-Britannique.

À la suite de la récente découverte, dans le haut Arctique canadien, des vestiges de forêts sous-tropicales vieilles de quelque 40 millions d'années, les spécialistes de l'Institut se sont rendus au site, à l'île d'Axel Heiberg, pour effectuer des recherches sur le terrain et pour examiner les vestiges, restés en état exceptionnel de conservation. Lorsqu'elles sont exposées, les feuilles, les branches et les souches fossilisées se désintègrent. Les chercheurs de l'ICC ont mis au point des techniques spéciales afin de préserver cette végétation exhumée.

LES SERVICES DE CONSERVATION

Vingt-cinq conservateurs-restaurateurs dispensent des services de traitement, de consultation et d'examen. Ces spécialistes voient à préserver un éventail d'objets à caractère patrimonial ou artistique, notamment les manuscrits, les sculptures, les livres, les pièces de mobilier, les vêtements, les tableaux et les tissus.

LES SERVICES DE RECHERCHE EN CONSERVATION

Vingt-sept scientifiques à la conservation à l'ICC poursuivent des travaux de recherche sur les innombrables questions de conservation qui intéressent les musées et les chercheurs.

Les spécialistes du Laboratoire de recherche sur le milieu et sur les agents de détérioration étudient les facteurs environnementaux susceptibles d'endommager les objets et élaborent diverses méthodes de prévention. Un projet d'importance vise à étudier les adhésifs utilisés par les conservateurs-restaurateurs.

Le Laboratoire de recherche sur les méthodes de conservation s'attache à l'élaboration de procédés de traitement pour la conservation. L'ICC effectue notamment des recherches dans le domaine du traitement du papier acidique. Ce type de papier représente un problème de taille pour les archivistes et les bibliothécaires.

Pour leur part, les scientifiques du Laboratoire de recherche analytique conçoivent, éprouvent et évaluent de nouvelles méthodes ayant trait aux propriétés et aux caractéristiques de divers matériaux qu'on retrouve dans les objets et les oeuvres d'art. La communauté muséale du Canada fait un grand usage des services de ce laboratoire, dont les travaux en matière d'authentification d'objets et d'oeuvres d'art figurent au premier rang dans ce domaine.

SERVICE D'URGENCE 24 HEURES SUR 24

Les incendies, les inondations et les autres sinistres risquant d'endommager ou de détruire des biens culturels commandent une réaction prompte et efficace. Pour ce faire, l'ICC coordonne des services de secours d'urgence auxquels peuvent faire appel les établissements muséaux et patrimoniaux. En plus de mettre son personnel à la disposition des établissements sinistrés, l'ICC possède, pour chaque province et territoire, une liste de restaurateurs avec lesquels il peut rapidement communiquer à toute heure pour que les mesures qui s'imposent soient prises sans délai.

LA BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT CANADIEN DE CONSERVATION

L'ICC est le dépositaire de la plus ancienne et de l'une des plus riches collections d'ouvrages muséologiques du Canada, et sa série d'ouvrages sur la conservation et la restauration est considérée comme la plus complète au Canada dans ce domaine. Les quelque 8 500 volumes, 13 000 revues et 10 000 tirés à part qui constituent le fonds de la bibliothèque sont une source exceptionnelle de renseignements mise à la disposition de l'ensemble de la communauté muséale. Dotée de dispositifs informatiques de pointe, la bibliothèque offre de grandes possibilités de diffusion et d'échange de l'information.

LES PUBLICATIONS DE L'ICC

L'ICC publie de nombreux écrits scientifiques et techniques à l'intention du personnel des musées et des conservateurs. Ses Bulletins techniques traitent en profondeur de questions spécialisées. Par ailleurs, une série de notes d'information offre à la communauté muséale des renseignements sur les mesures préventives pour améliorer l'état de leurs collections. Enfin, le Bulletin de l'Institut, publié deux fois l'an et distribué dans le monde entier, fait connaître ses activités et ses recherches en matière de conservation.

PROGRAMMES DE FORMATION

À titre de service à la communauté muséale, l'ICC propose divers programmes de perfectionnement professionnel. Ainsi, les bourses en conservation ont pour but de permettre à des restaurateurs et à des scientifiques à la conservation de parfaire leurs connaissances pratiques et de contribuer à l'amélioration de la théorie et de la pratique de la conservation au Canada. De plus, l'ICC organise des stages en milieu de travail à l'intention des étudiants inscrits aux programmes de conservation, des restaurateurs chevronnés et des scientifiques à la conservation.

Enfin, l'ICC offre des séminaires et des ateliers qui s'adressent au personnel des musées afin de les aider à mieux gérer les collections.

LE DÉFI DE LA CONSERVATION

Afin de répondre au défi toujours renouvelé que constituent la préservation et la sauvegarde de nos richesses patrimoniales, l'ICC ne cesse d'explorer de nouvelles avenues menant au progrès de la science de la conservation. Ainsi, les restaurateurs et les scientifiques de l'ICC mettent tout en oeuvre pour que les chefs-d'oeuvre d'hier et d'aujourd'hui résistent à l'épreuve du temps et soient ainsi le vecteur des richesses de notre civilisation pour les générations futures.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'ICC à l'adresse suivante :

Institut canadien de conservation
Communications Canada
1030, chemin Innes
Ottawa (Ontario)
K1A 0C8
Téléphone : (613) 998-3721
Télécopieur : (613) 998-4721